

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **12 décembre 2011**

Délibération n° 2011-2651

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rapport des délégataires de service public - Activité de production et de diffusion de chaud et de froid urbains par la société ELVYA - Exercice 2010

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur Quiniou

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 2 décembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 14 décembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bolliet, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Louis, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Pallega, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Crédoz), MM. Daclin (pouvoir à M. Muet), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Sturla), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Réale), Bocquet (pouvoir à M. Quiniou), Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Bousson (pouvoir à M. Grivel), Flaconnèche (pouvoir à M. Kabalo), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Le Bouhart (pouvoir à M. Balme), Lebuhotel (pouvoir à M. Serres), Longueval (pouvoir à M. Ferraro), Lyonnet (pouvoir à M. Suchet), Mme Pesson (pouvoir à M. Chabrier), MM. Pili (pouvoir à M. Lambert), Roche (pouvoir à M. David G.), Rudigoz, Thivillier (pouvoir à M. Millet), Turcas (pouvoir à M. Calvel), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Nissanian).

Absents non excusés : M. Guimet.

Séance publique du 12 décembre 2011

Délibération n° 2011-2651

commission principale : proximité et environnement

objet : **Rapport des délégataires de service public - Activité de production et de diffusion de chaud et de froid urbains par la société ELVYA - Exercice 2010**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 novembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales précise les modalités de compte-rendu des rapports des délégataires et dispose qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

Depuis la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales précise également le rôle de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pour l'examen de ces rapports, laquelle a été créée par délibération du Conseil du 4 novembre 2002.

Suite au recours d'un candidat évincé à l'encontre de la procédure de mise en concurrence qui a abouti au contrat de délégation de service public avec la société ELVYA le 23 juillet 2004, le Tribunal administratif de Lyon a prononcé la résolution judiciaire dudit contrat à compter du 16 novembre 2009. Pour assurer la continuité du service public, une convention de gestion provisoire, approuvée par la délibération n° 2009-0949 du Conseil du 28 septembre 2009, a été conclue avec la société ELVYA. Initialement prévue pour prendre fin au 31 décembre 2011, cette convention a été prolongée par délibération du 25 octobre 2010 jusqu'au 31 décembre 2013, temps nécessaire pour conduire la réflexion sur la prise de compétence réseaux de chauffage urbain par la Communauté urbaine de Lyon et mener les procédures nécessaires.

Le rapport du délégataire, présenté au Conseil au titre de l'exercice 2010, comprend les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de la délégation de service public ainsi qu'un rapport d'activité assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service au cours de l'exercice.

Le tableau ci-après présente, avec un éclairage rétrospectif sur 3 exercices, les principaux indicateurs d'activités et financiers de l'année 2010 :

Indicateurs d'activité (en volume MWh)	2008	2009	2010	Variation 2009-2010	
				En %	Tendance
<i>production</i>					
chaleur	382 655	391 379	416 856	+ 6,5	↗
dont usine d'incinération des ordures ménagères	192 634	195 542	210 615	+ 7,7	↗

<i>commercialisation</i>					
chaleur	309 693	310 954	341 408	+ 9,8	↗
froid	39 349	42 442	39 137	- 7,8	↘
vapeur	12 224	12 262	11 106	- 9,4	↘

Indicateurs financiers (en k€)	2008	2009	2010	Variation 2009-2010	
				En %	Tendance
produits	33 233	29 492	30 988	+ 5,1	↗
charges	34 512	29 544	28 941	- 2,0	↘
résultat avant impôt	- 1 279	- 52	2 048		↗

Le contexte énergétique est à nouveau fortement à la hausse en 2010, avec une hausse du coût des énergies de plus de 14 %.

La hausse des produits en 2010 (+ 5,1 %) s'explique par une consommation en forte augmentation du fait d'un hiver extrêmement rigoureux (le plus froid depuis 1991) et de la hausse du coût des énergies.

Parallèlement, les charges ont baissé de 2,2 %, notamment pour les raisons suivantes :

- la baisse du poste provision pour gros entretien et renouvellement (GER) de 15 %, malgré cela le solde du compte est en hausse de 89 % s'établissant à + 1 643 k€,
- la baisse des frais de gestion des quotas CO² de 33 %.

Le résultat avant impôt devient positif (2 048 k€).

Le rapport du délégataire a été soumis, pour avis, à la séance plénière de la CCSPL le 10 novembre 2011. Il appartient donc au Conseil de communauté de l'examiner pour en prendre acte ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 10 novembre 2011, comme ci-après annexé ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

Prend acte du rapport 2010 produit par la société ELVYA au titre du contrat de délégation de service public de production et de distribution de chaud et de froid urbains de Lyon et Villeurbanne.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2011.